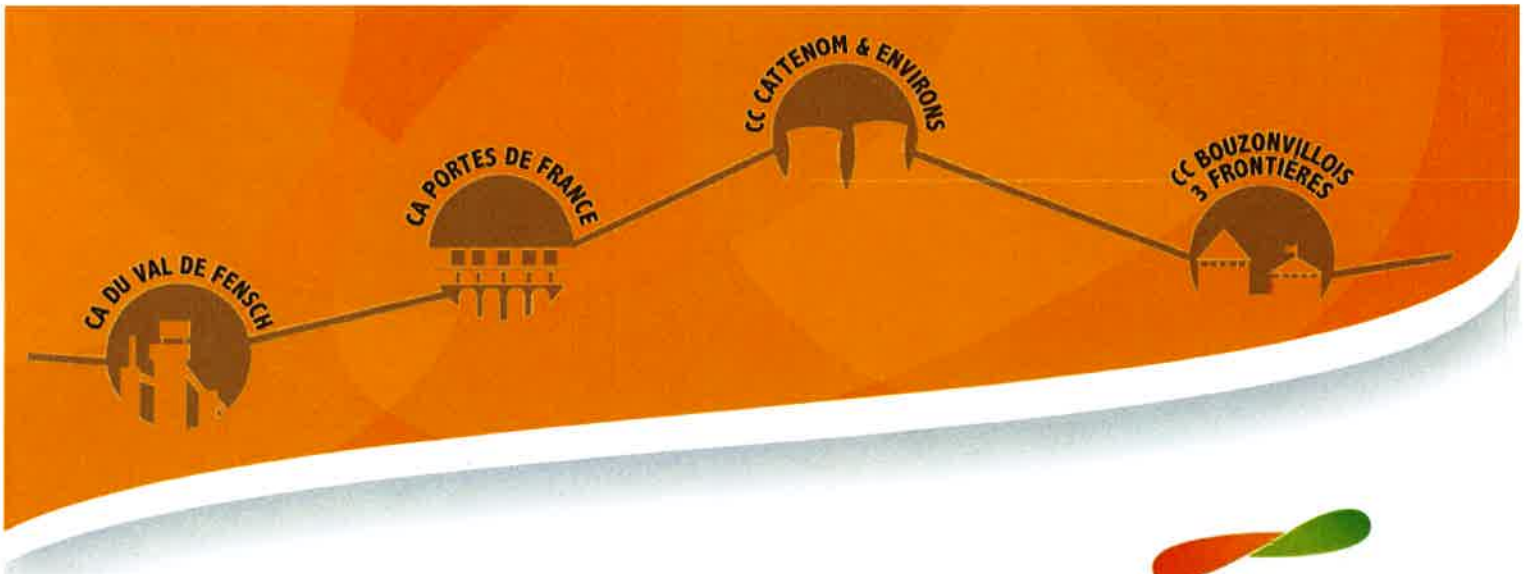


ARRIVEE
31 MARS 2021
SOUS-PREFECTURE
DE THIONVILLE




sydelon

RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES



Publié(e) le 2.6 MARS 2021
Notifié(e) le
Yutz, le 2.6 MARS 2021
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.


Stéphanie SIEBERT

Sommaire

Les obligations des collectivités en matière de déchets.....	3
La loi de transition énergétique.....	4
CHAPITRE 1 - Les indicateurs techniques.....	5
A Création du SYDELON.....	5
B Organisation interne du SYDELON.....	6
C Organisation du transport et du traitement sur le territoire du SYDELON.....	9
CHAPITRE 2 - Les indicateurs financiers.....	20
A Les ordures ménagères.....	20
B Les recyclables.....	22
C Le verre.....	25
D Les déchèteries.....	26
E Synthèse des tonnages transportés et traités.....	29
CHAPITRE 3 – PERSPECTIVES.....	31
A Les études et les projets.....	31
B Le programme local de Prévention.....	39
ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI.....	40
ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI.....	41
ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI.....	43
ANNEXE 4 – Détail par flux de la déchèterie de Yutz.....	45

Les obligations des collectivités en matière de déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets...

...le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre...,

...Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres »,

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce décret précise le détail des indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport annuel notamment :

- ✓ pour les indicateurs techniques : le territoire desservi, la localisation des unités de traitement et les exploitants, la nature des traitements,
- ✓ pour les indicateurs financiers : le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement, le montant annuel des prestations, le montant des aides et soutiens, les recettes etc.

La loi de transition énergétique

Le second semestre 2015 a été marqué par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, que les territoires devront rapidement prendre en compte, en termes de planification, mais aussi de gestion opérationnelle des déchets.

Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020) ;
- l'extension des consignes de tri (2022) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;

De plus, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 (prévue pour 2025).

La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et l'organisation de leur traitement.

Par ailleurs, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république confie désormais aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets, complété par l'intégration d'un plan économie circulaire, donnant ainsi une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets.

CHAPITRE 1

Les indicateurs techniques

A Création du SYDELON

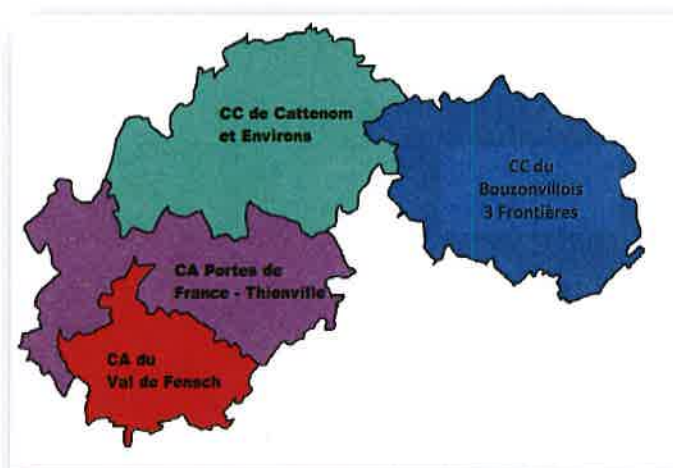
Le SYDELON : syndicat mixte de transport et traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord a été créé par un arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, texte publié au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) le 25 janvier 2011. Son siège se situe depuis octobre 2015 à l'Espace Cormontaigne, 1A avenue Gabriel LIPPMANN - 57 970 Yutz.

Le but de la création de cette structure était se fédérer afin de regrouper les tonnages et ainsi obtenir les meilleurs tarifs. La principale mission du SYDELON était de réfléchir ensemble à une valorisation optimale de l'ensemble des flux du territoire mais aussi et surtout trouver une solution alternative à l'enfouissement.

Depuis 2012, date d'entrée en vigueur des premiers marchés, l'ensemble des flux est géré par des prestataires extérieurs privés.

En 2016, un renouvellement de l'ensemble des marchés de transport et traitement a eu lieu pour l'ensemble des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale composant le SYDELON.

En janvier 2017, la Communauté de Communes des 3 Frontières a fusionné avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois pour devenir la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F). Ce territoire a pour particularité d'appartenir à 2 syndicats. L'ex territoire de la CC3F fait partie du SYDELON et l'ex CC du Bouzonvillois fait partie du SYDEME. Ce nouveau territoire devra se prononcer dans les 5 ans et choisir le syndicat qu'il désire intégrer.



B Organisation interne du SYDELON

1) Les élus

Le fonctionnement du SYDELON est assuré par une assemblée syndicale composée de 20 membres renouvelée tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et un 1 délégué suppléant par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.
- Un bureau syndical composé du Président, des 4 Vice-Présidents et d'1 assesseur est mis en place:
- **Michel PAQUET** : Président, (Maire de Zoufftgen et Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)) ,
- **Patricia RENAUX** : 1^{ère} Vice -Présidente, (Adjointe à la Mairie de Thionville et Vice – Présidente à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT))
- **Philippe TARILLON** : 2^{ème} Vice – Président (Conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF))
- **Jean-Paul TINNES** : 3^{ème} Vice - Président, (Maire de Montenach et Vice – Président à la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F))
- **Daniel PERLATI** : 4^{ème} Vice – Président (Maire d'Illange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT))
- **Serge JURCZAK** : assesseur (Maire de Serémange-Erzange et Vice – Président à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)).

B Organisation interne du SYDELON

2) Le personnel administratif

En 2019, le nombre d'emplois permanents s'élève à 5 agents équivalents temps plein :

- Une Directrice générale des services,
- Une chargée de mission « prévention et communication »,
- Un animateur Biodéchets et Economie Circulaire recruté en mai 2017 afin de renforcer l'équipe projet,
- Un responsable des finances et de la paye,
- Une assistante de direction,

Nous n'avons plus de poste à temps partiel mutualisé de juriste avec le SMITU puisque ce dernier y a mis fin à compter du 1^{er} juillet 2019.

S'agissant des autres services, le SYDELON doit faire appel à des prestataires privés pour :

- la maintenance informatique, le téléphone et la photocopieuse,
- l'envoi et la réception de courrier,
- le nettoyage des locaux.

3) Le financement du service

Le budget du syndicat est alimenté par une cotisation annuelle de chaque EPCI correspondant à hauteur de 2 euros TTC par habitant. Cette somme est utilisée pour les dépenses de fonctionnement du syndicat : dépenses d'administration générale, études et développement.

Le SYDELON procède également à un appel à participation en début d'année lui permettant de régler les factures.

Il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie qui sera régularisée en N+1 conformément aux statuts.

Elle est versée chaque mois par les EPCI car les factures sont mensuelles.

Une fois le compte administratif terminé, il est alors possible de comparer les factures reçues correspondant à la dépense réelle avec l'appel à participation qui est une dépense prévisionnelle.

Enfin, le SYDELON procède alors à une régularisation conformément aux statuts et à la convention financière signée entre le syndicat et chaque EPCI.

C Organisation des compétences transport et traitement

Le SYDELON ne possède aucune unité de traitement sur son territoire, il doit donc faire appel à des prestataires privés chargés d'effectuer le transport et le traitement des flux. Pour cela, le SYDELON externalise toutes les prestations par le biais de marchés publics.

Les nouveaux prestataires retenus à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période initiale de 3 ans avec une reconduction possible d'1 an sont :

- la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 1 « Traitement des déchets sur le territoire du SYDELON ».
- la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 2 « Mise à disposition de centres de transfert et transport des déchets », offre de base et option n°1 pour la mise à disposition d'un ou plusieurs centre(s) de transfert et du transport des emballages ménagers et journaux magazines du SYDELON comprise,
- la société **PAPREC RESEAU** pour le lot 3 « Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines »,
- la société **MINERIS SAS** pour le lot 4 « Collecte du verre en bornes d'apport volontaire et en conteneurs enterrés ».

-
- Le groupe **PIZZORNO ENVIRONNEMENT** pour le lot 1 « Traitement des déchets tout venant des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **DERICHBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 2 « Traitement des ferrailles des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **CITRAVAL** pour le lot 3 « Traitement du bois des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **ONYX EST SA** pour le lot 4 « Traitement du carton des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **CEDILOR** pour le lot 5 « Traitement des DMS des déchèteries du SYDELON »,
 - la société **TTM ENRONNEMENT**, pour le lot 6 « Traitement des gravats »,
 - la société **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT** pour le lot 7 « Traitement des batteries »,
 - la société **SUEZ RV NORD EST SA** pour le lot 8 « Compostage des végétaux »,
 - la société **CITRAVAL SAS**, pour le lot « transport des déchets issus des déchèteries du SYDELON »,
 - Le Lot « **Exploitation de la déchèterie de YUTZ** » a été relancé pour une année afin de coïncider avec l'échéance des autres lots. La société **CITRAVAL** a remporté ce marché jusqu'au 31 décembre 2019.

1) Flux d'ordures ménagères (OM)

Depuis janvier 2016, le prestataire retenu pour ce flux est SUEZ, l'offre comprend un mode de traitement mixte :

- 49 000 tonnes sont enfouies, 5 000 tonnes sont incinérées, et 1 800 tonnes sont envoyées sur la Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Maxival, outil géré par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers-la-Montagne (SMTOM).

Une fois collecté, les sacs d'OM sont stockés sur un centre de transit :

- ✓ site de Manom (site public) pour la Communauté d'agglomération Porte de France-Thionville (CAPFT), pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) et pour la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (territoire Ex-CC3F),
- ✓ site de Lorval (site privé) pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF).

Ensuite des transporteurs rechargent des camions qui se dirigent sur le site de Montois-la-Montagne.

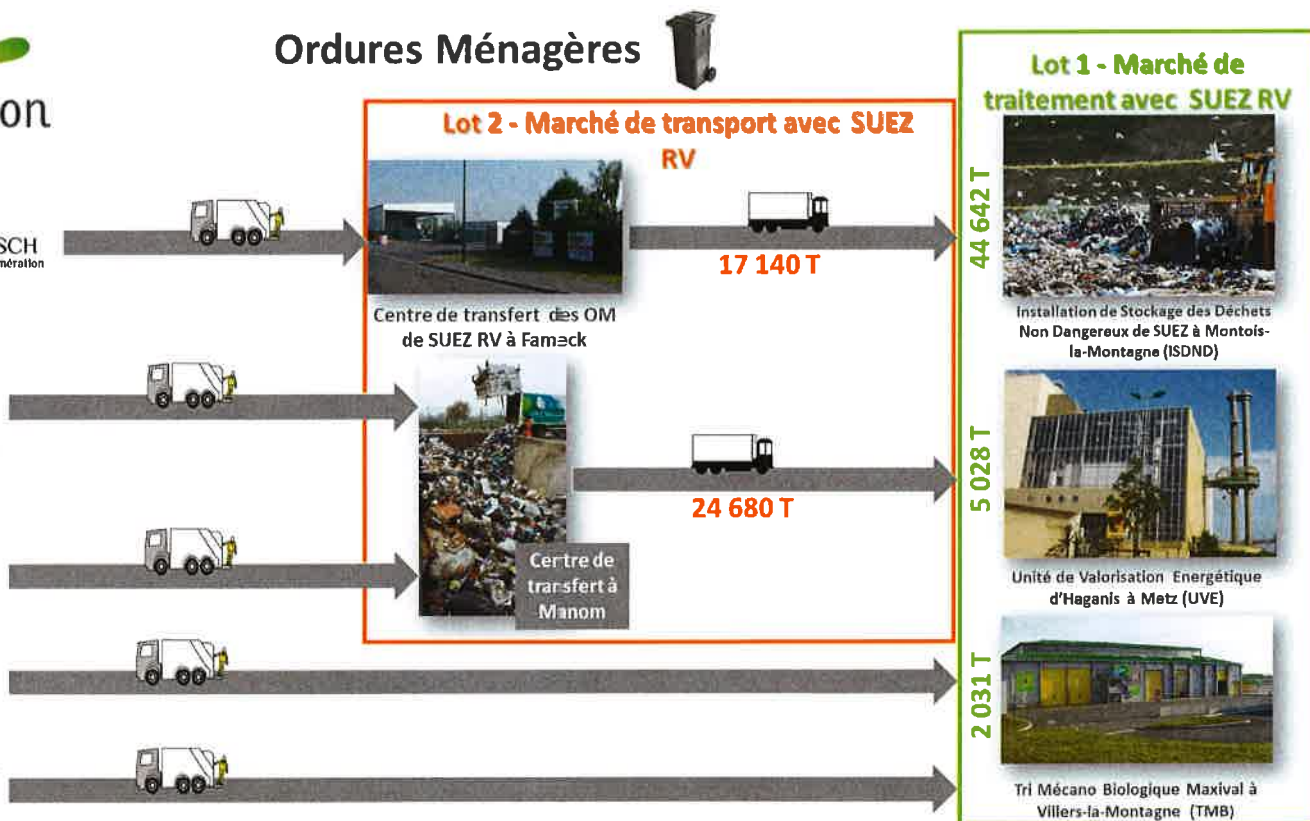
Jusqu'en juin 2018, la collecte des OM pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes des 3 Frontières (ex-CC3F) et pour le groupement de communes (Basse-Ham, Illange, Kunzig et Yutz) était directement envoyée sur le site d'enfouissement de Flévy. Ils n'utilisaient pas de rupture de charge. Or depuis la fermeture du site de Flévy, ce groupement de communes et cet EPCI utilise la rupture de charge de Manom sans surcoût.

Notons que les EPCI membres n'ont pas mis en place de collecte de biodéchets qui viendrait réduire la part des déchets ultimes. Seules l'ex-CC3F a mis en place la Redevance Incitative depuis 2012 et la CAVF a mis en place une Taxe incitative (TEOMi) au 1^{er} janvier 2018 avec une première facturation en 2019.

Ceci explique l'importance du tonnage à traiter.



Ordures Ménagères



2) Flux des recyclables

Chaque EPCI a des modes de collecte des recyclables hors verre différents.

La CAPFT collecte les recyclables en multimatériaux en porte à porte et les Journaux Revues Magazines (JRM) en points d'apport volontaire.

Une collecte des cartons des professionnels est organisée sur les communes de Thionville et Terville.

La CAVF collecte en porte à porte les recyclables en multimatériaux.

La CCCE et l'ex périmètre de la CC3F collectent les recyclables en deux modes :

- porte à porte en sacs transparents pour les emballages,
- en points d'apport volontaire pour les JRM.

MULTIMATERIAUX





Recyclables



Collecte Multimatériaux
Collecte JRM en PAV
Collecte cartons des professionnels



Collecte Multimatériaux



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV



Lot 3 - Marché de tri avec PAPREC



Centre de tri des Recyclables de PAPREC à Dieulouard

JRM : Journaux Revues Magazines
PAV : Point d'Apport Volontaire

Le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT)

Les 4 EPCI ont souhaité passer à l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT) :

- 1^{er} novembre 2019 pour la CAPFT
- 1^{er} janvier 2020 pour la CAVF
- 1^{er} septembre 2020 pour la CCCE et la CCB3F.

Le centre de tri de PAPREC à Dieulouard a répondu à l'appel à projet de l'éco-organisme CITEO afin d'être agréé par ce dernier. Il a été retenu à l'été 2019.

En parallèle, les EPCI ont candidatés auprès de CITEO afin d'être retenu pour collecter leur territoire en ECT. Les 4 EPCI ont été lauréats.

Ainsi les EPCI étant lauréats et le centre de tri étant agréé, les EPCI vont pouvoir bénéficier des soutiens de CITEO pour la mise en place des ECT et sur les tonnages collectés.

Un avenant a été passé au marché de tri avec un nouveau tarif de tri en ECT.

Le tarif du tri de la tonne de multimatériaux est passée de 149,45 € HT à 169,45 € HT soit une augmentation de 20 € HT /tonne.

Ce surcoût implique en parallèle :

- une augmentation de 4 kg/an/habitant des tonnages de recyclables collectés qui devrait correspondre à une baisse équivalente des tonnages à traiter en ordures ménagères,
- Une augmentation des soutiens à la tonne sur les plastiques triés.



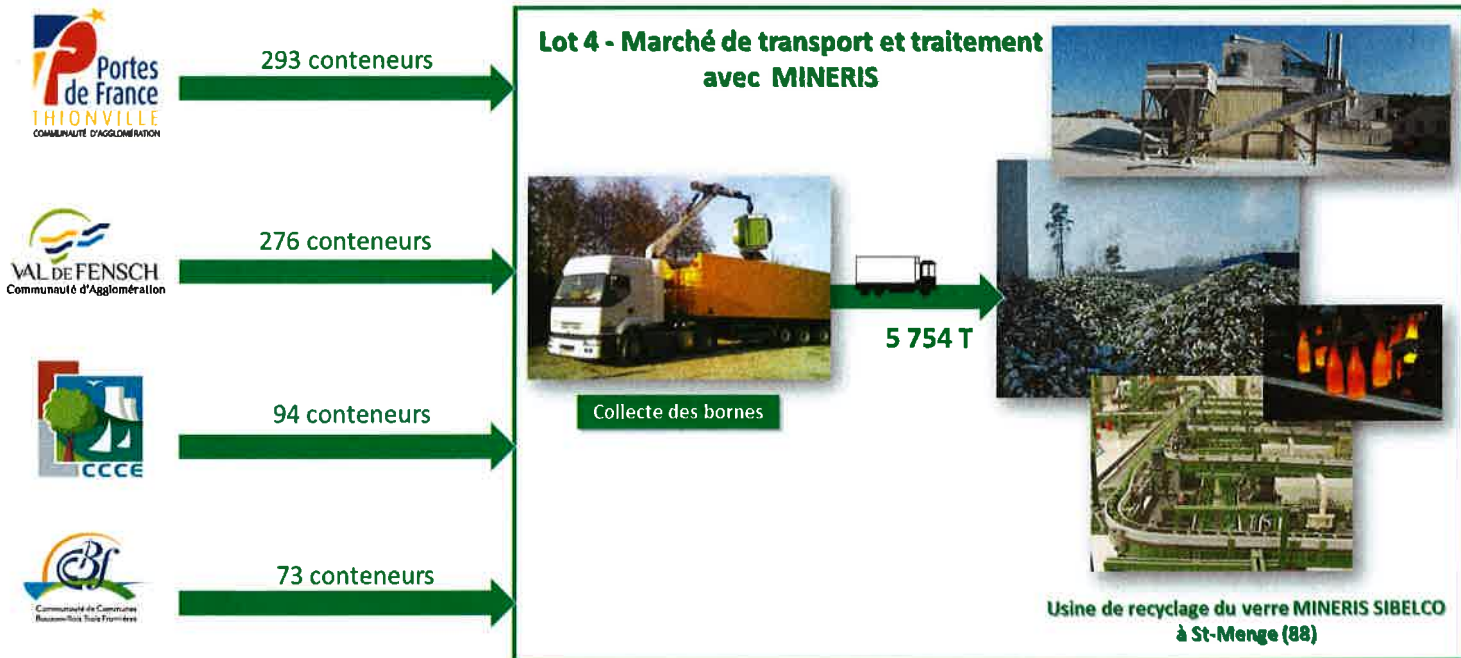
Nouvelles consignes de tri pour les plastiques : désormais tous les emballages plastiques sont à trier.

3) Flux du verre

Chaque EPCI dispose de points d'apports volontaires pour la collecte du verre enterrés ou aériens.
Au total, 736 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire du Sydelon.



Verre



4) Flux des déchèteries

L'ensemble des 11 déchèteries (bas de quai : transport et traitement) est géré par le SYDELON.

- 10 déchèteries sont concernées par les marchés passés à compter du **1^{er} janvier 2016**. Il s'agit des déchèteries suivantes :

- Déchèterie à Algrange
- Déchèterie à Cattenom
- Déchèterie à Florange
- Déchèterie à Halstroff
- Déchèterie à Havange
- Déchèterie à Hayange
- Déchèterie à Hettange-Grande
- Déchèterie à Rettel
- Déchèterie à Thionville
- Déchèterie à Veymerange

- La déchèterie à Yutz fait l'objet d'un marché à part passé au **1^{er} janvier 2019** avec la société CITRAVAL pour l'ensemble des flux.

Le transport et le vidage des bennes sont assurés par la société CITRAVAL depuis le 1^{er} janvier 2016. Elles sont ensuite emmenées sur le lieu de traitement.



4 déchèteries

Havange, Thionville, Veymerange et Yutz



3 déchèteries

Algrange, Florange et Hayange



2 déchèteries

Cattenom et Hettange-Grande



2 déchèteries

Halstroff et Rettel

Déchèteries



Marché de transport et location de bennes avec CITRAVAL



5 633 rotations tout-venant

595 rotations ferraille

2 477 rotations bois

667 rotations carton

183 rotations DMS

1 915 rotations gravats

2 109 rotations déchets verts

Marché de traitement des 8 flux

Lot 1 Tout-venant



ISDND à Aboncourt de PIZZORNO

Lot 5 DMS



Site de traitement chimique à Amnéville de CEDILOR



Lot 2 Ferraille



Lot 7 Batteries

Plateforme de recyclage de la ferraille à Thionville de DERICHEBOURG



Lot 3 Bois

Plateforme de transit du bois à Rombas de CITRAVAL



Lot 6 Gravats

Site de broyage/concassage à Anderny de TTM



Lot 4 Carton
Centre de tri du carton à Maizières-lès-Metz de VEOLIA



Lot 8 Déchets verts
Plateforme de compostage à Metzervisse de SUEZ

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Les différents exutoires sont les suivants :

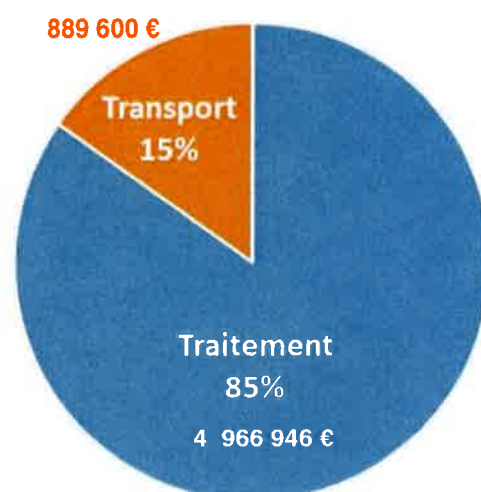
 <p>ENCOMBRANTS</p> <p>enfouis à l'ISDND de la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT à Aboncourt</p>	 <p>CARTONS</p> <p>triés sur le site de la société VEOLIA/ONYX EST à Maizière-lès-Metz pour être recyclés</p>
 <p>MÉTAUX</p> <p>recyclés par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</p> <p>traités sur le site de la société CEDILOR à Amnéville</p>
 <p>BATTERIES</p> <p>recyclées par la société DERICHEBOURG à Thionville</p>	 <p>DÉBLAIS / GRAVATS</p> <p>valorisés sur le site de la société TRI RECYCLAGE SERVICE à Anderny</p>
 <p>BOIS</p> <p>valorisés sur le site de la société CITRAVAL à Rombas</p>	 <p>DÉCHETS VERTS</p> <p>valorisés sur la plateforme de compostage de TERRALYS à Metzervisse ou sur le site de Maxival (TMB) à Villers-la-Montagne.</p>

CHAPITRE 2

Les indicateurs financiers

A Les Ordures ménagères (OM)

	Lot 1 - Traitement par SUEZ RV TTC	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Coût total TTC
CAPFT	2 548 321 €	319 969 €	2 868 290 €
CAVF	1 682 912 €	461 443 €	2 144 354 €
CCCE	609 988 €	108 188 €	718 176 €
Ex-CC3F	125 726 €	- €	125 726 €
SYDELON	4 966 946 €	889 600 €	5 856 546 €



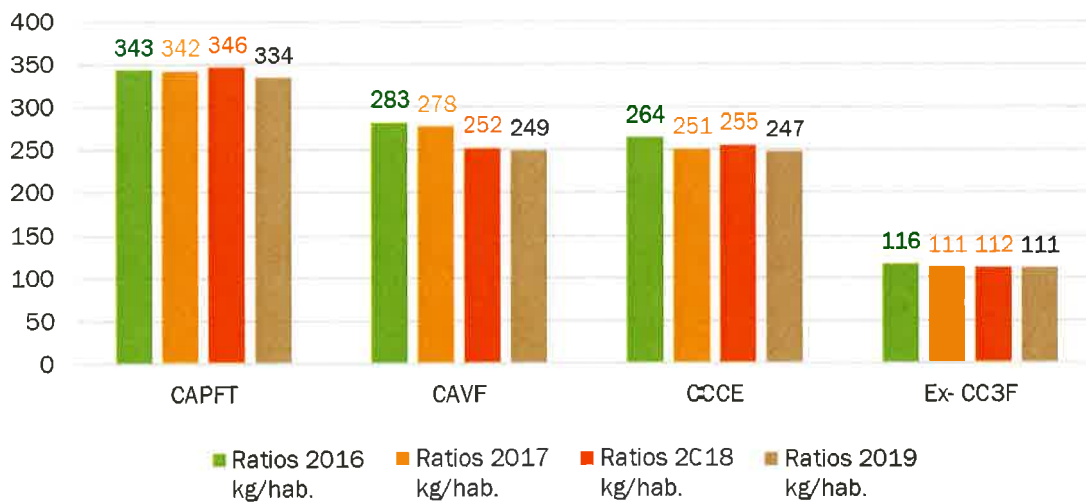
Voir détail en Annexe 1 page 37.

Prix moyen des OM Transport + Traitement			
2016	2017	2018	2019
102 €	99 €	106 €	113 € TTC à la tonne
30 €	29 €	30 €	31 € TTC à l'habitant

La tendance globale du coût est à la hausse due à la révision des prix et l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 18 € HT/T à l'ISDND à Flévy à 24 € HT/T à l'ISDND à Montois-la-Montagne depuis le 1^{er} juillet 2018.

Ordures Ménagères	2016			2017			2018			2019		
	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages	Ratios 2018 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale)	Tonnages	Ratios 2019 kg/hab.
CAPFT	79 469	27 296	343	79 028	27 020	342	78 892	27 297	346	79 372	26 527	334
CAVF	69 804	19 732	283	70 132	19 475	278	69 926	17 615	252	70 307	17 519	249
CCCE	23 664	6 248	264	25 329	6 352	251	25 523	6 518	255	25 693	6 356	247
Ex- CC3F	10 899	1 261	116	11 503	1 281	111	11 598	1 295	112	11 671	1 300	111
SYDELON	183 836	54 538	297	185 992	54 128	291	185 939	52 725	284	187 043	51 701	276

Ordures Ménagères
Evolution des ratios par habitants (kg/hab.)



La tendance est au maintien des ratios d'ordures ménagères.

Seule la CAVF a vu baisser ses ratios de plus de 9% : impact de la mise en place de la TEOMi au 1^{er} janvier 2018.

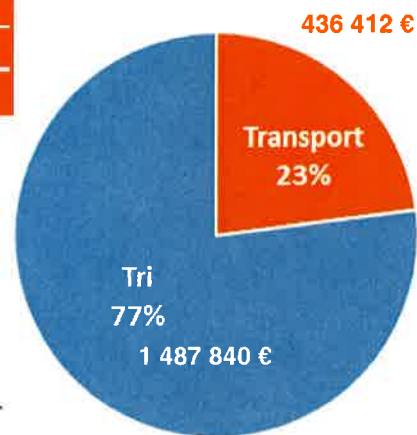
B Les Recyclables

	Lot 2 - Transport par SUEZ RV TTC	Lot 3 - Tri par PAPREC TTC	Coût total TTC
CAPFT	172 629 €	552 061 €	724 689 €
CAVF	174 271 €	691 028 €	865 299 €
CCCE	56 919 €	163 166 €	220 085 €
Ex-CC3F	32 593 €	81 586 €	114 179 €
SYDELON	436 412 €	1 487 840 €	1 924 252 €

Voir détail en Annexe 2 page 38.

Prix moyen des Recyclables hors verre
Transport + Tri

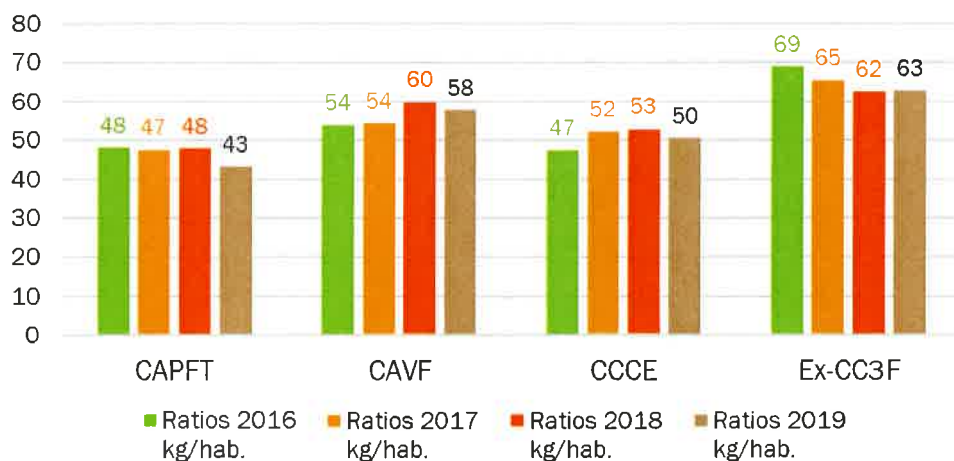
2016	2017	2018	2019	
176 €	178 €	183 €	202 €	TTC à la tonne
9 €	9 €	10 €	10 €	<i>TTC à l'habitant</i>



Coût auquel il faut déduire les recettes issues des soutiens des Eco organismes et de la revente des matériaux.

TRI	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2018	Tonnages 2018	Ratios 2018 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2019	Tonnages 2019	Ratios 2019 kg/hab.
CAPFT	79 469	3 829	48	79 028	3 753	47	78 892	3 775	48	79 372	3 430	43
CAVF	69 804	3 770	54	70 132	3 816	54	69 926	4 179	60	70 307	4 066	58
CCCE	23 664	1 119	47	25 329	1 318	52	25 523	1 345	53	25 693	1 297	50
Ex-CC3F	10 899	751	69	11 503	752	65	11 598	724	62	11 671	733	63
SYDELON	183 836	9 469	52	185 992	9 638	52	185 939	10 023	54	187 043	9 527	51

Recyclables
Evolution des ratios par habitant (kg/hab.)



Une baisse générale des ratios de recyclables par rapport à 2018 est recensée sur la CAPFT, la CAVF et la CCCE.

L'ex-CC3F n'enregistre pas de baisse mais plutôt une stabilité.

➤ **Recettes** issues de la revente des papiers et des cartons

Rachat des papiers par UMP			
	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes de papier par UPM
CAPFT	1 203		160 762 €
CAVF	1 116		147 540 €
CCCE	407		53 289 €
Ex-CC3F	285		37 418 €
SYDELON	3 011	132,54 €	399 009 €

Prix de rachat TTC moyen à la tonne

Rachat des cartons par PAPREC			
	Tonnage Cartons	PU en fonction du cours	Recettes de cartons
CAPFT	240		10 155 €
CAVF	-		
CCCE	-		
Ex-CC3F	-		
SYDELON	240	42,37 €	10 155 €

Prix de rachat moyen à la tonne

Pour mémoire tonnages de papiers étaient :

en 2016 : 3 524 tonnes soit 19,2 kg/hab ,

en 2017 : 3 393 tonnes soit 18,2 kg/hab,

en 2018 : 3 684 tonnes soit 19,8 kg/hab.

En 2019, le ratio n'est plus que de 16,1 kg/hab.

Les tonnages et le ratio de papiers collectés ont donc baissés de 18%.

Recette moyenne sur le PAPIER				
2016	2017	2018	2019	
96 €	100 €	91 €	133 €	TTC à la tonne
1,84 €	1,82 €	1,80 €	2,13 €	TTC à l'habitant

Voir détail en Annexe 3 page 40.

Avec le numérique, les tonnages de papiers ont tendance à baisser à l'échelle mondiale. Les cours du papier ont ainsi chuté fin 2019.

Recette moyenne sur le CARTON				
2016	2017	2018	2019	
66 €	66 €	55 €	42 €	à la tonne

C Le verre

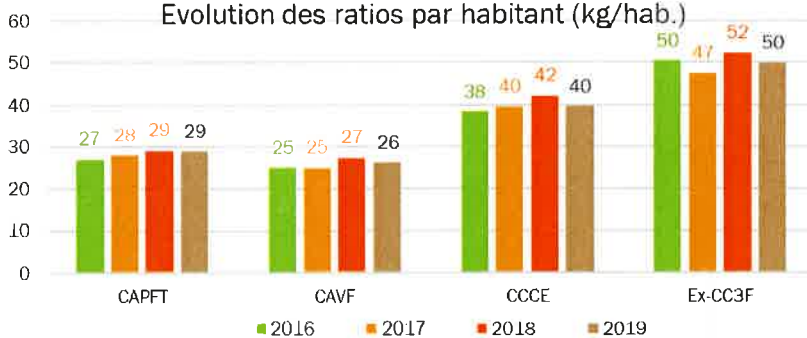
Lot 4 - Transport et traitement du Verre par MINERIS

	Tonnage transporté et traité	PU (€/HT/T)	Coût du Transport et du Traitement HT	Coût Transport et Traitement TTC
CAPFT	2 290	60,94 €	139 546 €	153 500 €
CAVF	1 839	60,94 €	112 055 €	123 260 €
CCCE	1 019	60,94 €	62 077 €	68 285 €
Ex-CC3F	582	60,94 €	35 476 €	39 023 €
SYDELON	5 729	60,94 €	349 153 €	384 069 €

VERRE	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2018	Tonnages 2018	Ratios 2018 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2019	Tonnages 2019	Ratios 2019 kg/hab.
CAPFT	79 469	2 142	27	79 028	2 199	28	78 892	2 284	29	79 372	2 290	29
CAVF	69 804	1 745	25	70 132	1 739	25	69 926	1 909	27	70 307	1 839	26
CCCE	23 664	910	38	25 329	1 001	40	25 523	1 076	42	25 693	1 019	40
Ex-CC3F	10 899	550	50	11 503	546	47	11 598	606	52	11 671	582	50
SYDELON	183 836	5 346	29	185 992	5 485	29	185 939	5 876	32	187 043	5 729	31

Verre

Evolution des ratios par habitant (kg/hab.)



Les tonnages en verre sont stables sur l'ensemble du territoire du SYDELON.

Prix moyen pour le VERRE
Transport + Traitement

	2016	2017	2018	2019
	63 €	63 €	65,1 €	67,0 € TTC à la tonne
	2 €	2 €	2 €	2 € TTC à l'habitant

D Les déchèteries

Pour information, les bennes mises à disposition dans les communes sont incluses dans les marchés des déchèteries pour leur location, évacuation et traitement.

1) Le marché pour la mise à disposition des bennes et leur évacuation

Transport et mise à disposition des bennes par CITRAVAL (hors déchèterie de Yutz*)					
	Coût de la location HT	Nombre de rotations de bennes tous flux confondus	Coût des rotations de bennes tous flux confondus HT	Coût total du Transport HT	Coût total du Transport TTC
CAPFT	23 255,04 €	4 264	339 673,45 €	362 928 €	399 221 €
CAVF	25 452,11 €	5 544	405 865,73 €	431 318 €	474 450 €
CCCE	1 316,35 €	2 564	219 388,91 €	220 705 €	242 776 €
Ex-CC3F	11 854,58 €	1 510	142 470,97 €	154 326 €	169 758 €
SYDELON	61 878,07 €	13 882	1 107 399,05 €	1 169 277 €	1 286 205 €

* En effet, pour la déchèterie de Yutz, les prix du marché comprennent le transport et traitement confondu. Par conséquent, il est difficile de scinder le transport du traitement car, il y a un prix unique par flux.

Prix moyen pour une rotation			
2016	2017	2018	2019
82 €	86 €	86 €	88 € TTC la rotation

A noter que le coût des rotations est variable en fonction de chaque déchèterie et de chaque flux par rapport à son éloignement des lieux de traitement.

2) Transport et traitement des 11 déchèteries

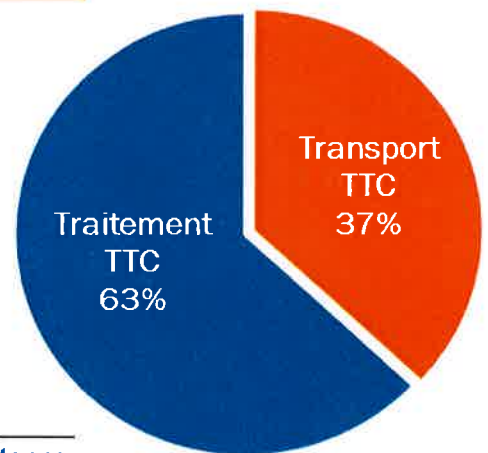
	Transport TTC	Traitement TTC	Recettes	Coût total TTC
CAPFT	1 204 318 €	(voir détail en annexe)	- 45 480 €	1 158 837 €
CAVF	474 450 €	859 402 €	- 49 735 €	1 284 116 €
CCCE	242 776 €	276 949 €	- 33 238 €	486 486 €
Ex-CC3F	169 758 €	211 815 €	- 14 497 €	367 076 €
SYDELON	1 286 205 €	2 153 262 €	-142 951 €	3 296 516 €

Voir détail en Annexe 3 page 42.

Il est précisé que sur les 242 776 € de la CCCE, 44 900 € sont versés à la CCCE pour l'évacuation du tout-venant de la déchèterie d'Hettange-Grande par leur véhicule et leur agent.

Prix moyen pour les DECHETERIES
Transport + Traitement

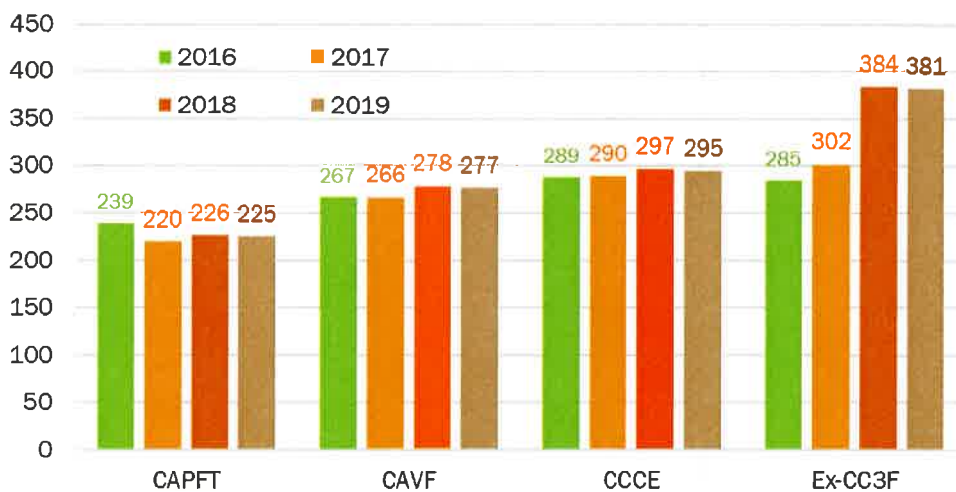
2016	2017	2018	2019	
52 €	57 €	59 €	67 €	TTC à la tonne
13 €	14 €	16 €	18 €	TTC à l'habitant



2) Transport et traitement des 11 déchèteries

Déchèteries	Nbre d'habitants (pop municipale) 2016	Tonnages 2016	Ratios 2016 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2017	Tonnages 2017	Ratios 2017 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2018	Tonnages 2018	Ratios 2018 kg/hab.	Nbre d'habitants (pop municipale) 2019	Tonnages 2019	Ratios 2019 kg/hab.
CAPFT	79 469	19 004	239	79 028	17 381	220	78 892	17 858	226	79 372	17 858	225
CAVF	69 804	18 628	267	70 132	18 689	266	69 926	19 459	278	70 307	19 459	277
CCCE	23 664	6 829	289	25 329	7 340	290	25 523	7 571	297	25 693	7 571	295
Ex-CC3F	10 899	3 106	285	11 503	3 470	302	11 598	4 452	384	11 671	4 452	381
SYDELON	183 836	47 567	259	185 992	46 881	252	185 939	49 340	265	187 043	49 340	264

Déchèteries
Evolution des ratios par habitant (kg/hab.)



Les ratios collectés en déchèteries sont stables depuis 2018 sur tous les territoires.

E Synthèse des tonnages transportés et traités

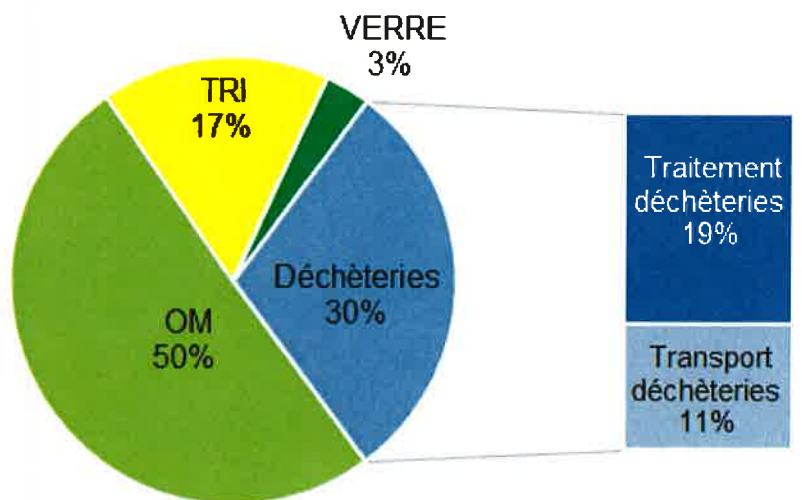
1) Répartition des tonnages par filière

Tonnages		2016	2017	2018	2019	2019	
OM	ISDND	47 730	47 089	45 041	44 642	Enfouis :	60 109
	UVE	5 063	5 188	5 421	5 028		52%
	TMB	1 745	1 851	2 264	2 031		
Recyclables	Multimatériaux	6 618	6 665	7 025	6 567	Valorisé :	56 206
	Emballages	1 183	1 238	1 239	1 255		48%
	JRM	1 466	1 545	1 554	1 465		
Cartons des professionnels		191	189	235	240		
Verre		5 346	5 485	5 876	5 754		
Tout-venant	ISDND	12 930	13 895	14 841	15 467		
Ferraille		1 283	1 271	1 414	1 500		
Bois		5 662	5 613	6 305	6 834		
Cartons déchèteries		754	763	971	1 052		
DMS		304	297	327	337		
Gravats		9 342	9 883	12 570	11 217		
Batteries		2,77	0,61	1,48	4,43		
Déchets verts		12 012	10 727	13 395	12 921		
Déchèterie Yutz *		5 278	4 432	inclus aux T	inclus aux T		
TOTAL SYDELON		116 910	116 132	118 478	116 314		

* Déchèterie de Yutz : voir détail en annexe 4 page 43

2) Répartition des coûts par flux

SYDELON		Coût global TTC en 2019
	OM	5 856 546 €
	TRI	1 924 252 €
	VERRE	384 069 €
Déchèteries	Traitement déchèteries	2 153 242 €
	Transport déchèteries	1 286 205 €
TOTAL		11 604 314 €



CHAPITRE 3

PERSPECTIVES

A Les études et les projets

En 2012, le SYDELON a lancé une première étude visant l'identification de solutions alternatives à l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

L'étude a permis de proposer 3 scénarii dont la création d'un Tri Mécano Biologique (TMB) sur le territoire.

Cependant, au regard des prescriptions du Grenelle, de la Loi de Transition Energétique mais aussi des coûts d'investissement très élevés pour une valorisation moyenne, la proposition de construire un TMB n'a pas été retenue.

Les élus ont donc décidé de relancer une étude complémentaire en 2016.

Le cabinet d'étude EODD, retenu pour réfléchir à divers scénarii a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017.

A l'issue de cette présentation, les membres du comité syndical ont souhaité avoir un chiffrage précis des projets et sous-projets avant de choisir un des deux scénarii.

Le 13 décembre 2017, un nouveau Comité syndical s'est réuni au cours duquel les membres du comité syndical ont choisi d'étudier le scénario 2 qui fera l'objet de plusieurs études de faisabilité.

En 2018 ont été lancées 2 études de faisabilité :

- une étude de faisabilité d'un centre de tri,
- une étude de faisabilité d'un centre de transfert unique,

L'étude de faisabilité pour la recyclerie a été reportée en 2019.

1) un centre de tri

Ce projet de création d'un centre de tri sur le territoire du Nord Mosellan a pour particularité la collaboration avec des EPCI ou syndicats voisins dans la mesure où le seul tonnage du SYDELON (9500 tonnes) ne suffit pas à atteindre la taille critique justifiant la création d'un centre de tri.

La modernisation des centres de tri des déchets est un préalable indispensable à l'extension des consignes de tri des plastiques.

Une étude ADEME de 2014 met en garde contre une simple adaptation du parc actuel des centres de tri qui entraînerait une hausse des coûts sans parvenir aux objectifs recherchés.

Cette étude préconise plutôt la disparition des unités de moins de 10 000 tonnes et le regroupement des tonnages sur des installations de grande taille. Il est donc indispensable de massifier les flux pour amortir l'investissement dans des technologies de pointes dans le domaine du tri tout en diminuant les coûts.

Le SYDELON, ne possédant pas d'unité de traitement et ayant été initialement créé afin de trouver une solution alternative à l'enfouissement, s'est rapproché des structures de traitements sur le territoire mosellan en septembre 2017.



Le syndicat a donc préconisé une stratégie reposant sur la complémentarité et la saturation des équipements existants, avec la création d'un centre de tri de grande capacité permettant ainsi à ses voisins de faire l'économie d'un investissement pour la modernisation de leur centre de tri.

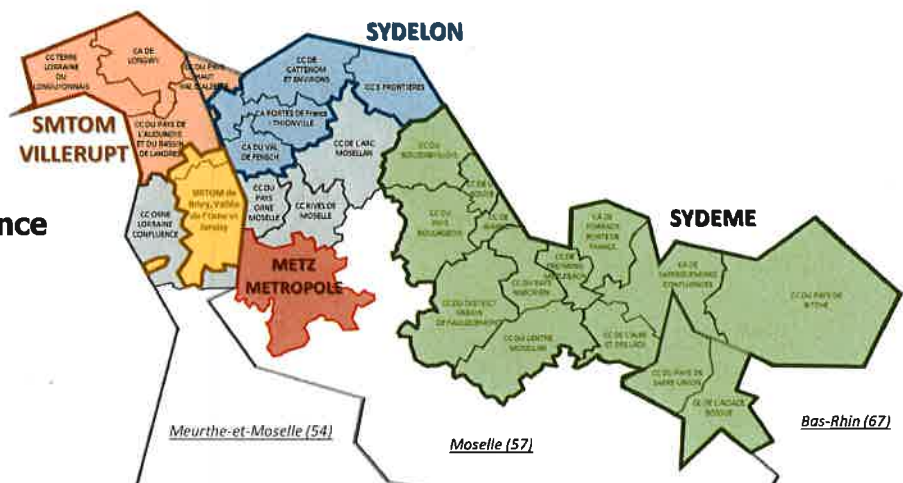
L'apport des recyclables des voisins serait compensé par un échange d'ordures ménagères ou de biodéchets qui viendrait saturer leurs unités de traitement existantes.

Le 4 juin 2018 s'est tenue la réunion de lancement de l'étude de faisabilité et assistance à la construction d'un centre de tri en coopération territoriale lancée par le SYDELON, à l'échelle du territoire englobant les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin. La réunion a permis la présentation, d'une part, du contexte et des enjeux de la mission, d'autres part, la méthodologie de l'étude et enfin, le planning et les échéances.

La phase 1 relative au Diagnostic territorial a été présentée en COPIL le 2 juillet 2018. Le site potentiel d'implantation du futur centre de tri est EUROPORT.

Périmètre d'étude

9 collectivités à compétence
« Traitement »



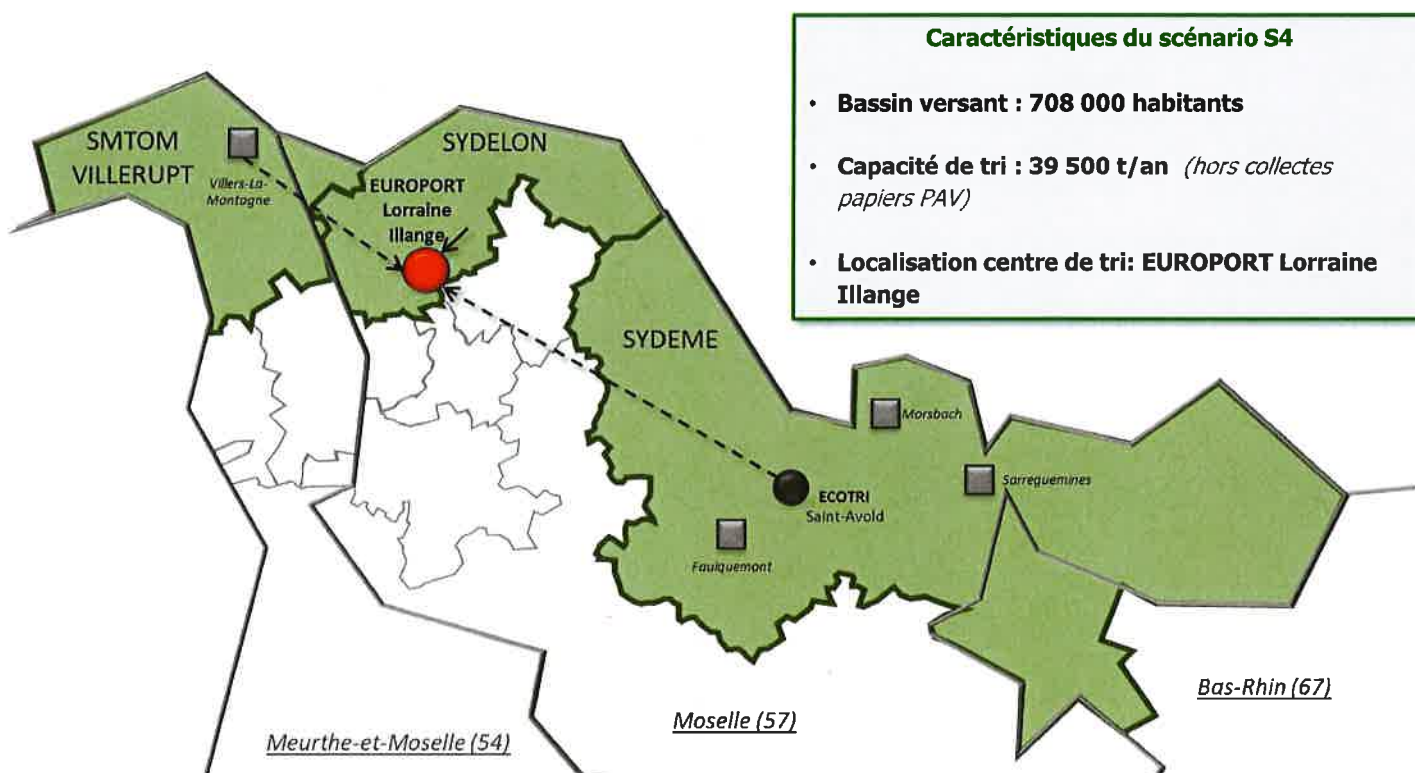
La phase 2 relative à l'étude de faisabilité des différents scénarios et choix d'un scénario a été présentée le 24 octobre 2018. Lors de cette réunion, Metz-Métropole ne s'est pas présentée donc l'ensemble des élus du SYDELON et des partenaires ont décidé de choisir le scénario d'un centre de tri en coopération territoriale : SYDELON - SMTOM - SYDEME. Le SMTOM et le SYDEME ont cependant demandé un report de la phase 3 en décembre afin qu'il puissent délibérer.

Le 24 novembre 2018, le SYDELON a reçu les accords de principe du SMTOM et du SYDEME.

La phase 3 relative à l'élaboration finale du projet devait être présentée le 5 février 2019, or le SYDELON a dû mettre en « veille » le projet, le temps pour les 3 structures de s'accorder sur une stratégie commune.

L'année 2019 devait être une année de discussions et de négociations en vue de voir émerger le projet avant mars 2020. Or le changement de gouvernance du SYDEME est venu bouleverser le calendrier initial. Ces derniers nous ont demandé d'attendre les élections municipales.

Scénario S4 – SYDELON + SYDEME + SMTOM Villerupt



2) un centre de transfert

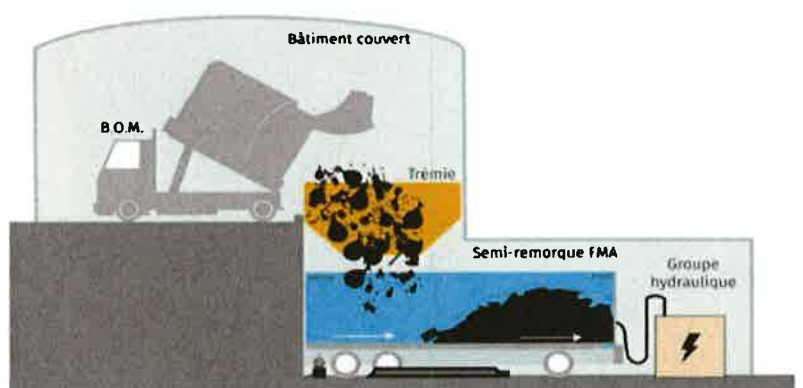
Le cabinet d'étude EODD a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017, dans lequel la problématique du transfert des ordures ménagères a été étudiée. Aussi, le cabinet a proposé la création de 3 centres de transfert, en considérant comme hypothèse de travail de ne pas tenir compte des 2 sites de transferts existants de Manom et Lorval.

Lors du comité syndical du 13 décembre 2017, les élus ont décidé de réfléchir à la faisabilité d'un centre de transfert ordures ménagères unique pour le territoire du SYDELON, d'une capacité de 50 000 tonnes.

Suite à une consultation, le bureau d'études TRIDENT Services a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2019, suite à la présentation du diagnostic (phase 1), les 4 EPCI membres devaient se prononcer sur le type de transfert à étudier en phase 2.

Le vidage gravitaire en semi - remorques en transfert en FMA (Fonds Mouvants Alternatifs) a été retenu.



Le 7 octobre 2019, le comité de pilotage s'est réuni pour assister au rendu de la phase 2 comprenant :

- Les modes de construction et d'exploitation,
- Le fonctionnement et le schéma du site,
- Les montants estimatifs des investissements,
- Les coûts de transit,
- Le planning prévisionnel.

A l'issue de cette réunion, le comité de pilotage a émis les avis suivants :

- La poursuite du projet de construction d'un centre de transfert unique,
- Le mode de construction : un marché de maîtrise d'œuvre + marchés publics de travaux
- Le mode gestion : un marché d'exploitation et un marché de transport.

Les élus ont préféré attendre la nouvelle mandature pour lancer le projet.

3) la construction ou l'implantation d'une recyclerie

Cette étude n'a pas été lancée en 2018 comme initialement prévue mais lors du premier semestre 2019.

Fin 2018, les 4 EPCI membres avaient été sollicités afin de proposer des sites potentiels pour le projet.

Suite à une consultation, le bureau d'études AUXILIA a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.

Une visite de la Recyclerie EMMAÜS à Peltre a été organisée le 20 juin 2019 pour les membres du comité technique et de comité de pilotage.

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2019, le diagnostic (phase1) met en évidence :

- un potentiel d'environ 2 800 tonnes d'objets susceptibles d'alimenter une recyclerie sur le territoire du SYDELON,
- des acteurs susceptibles de s'investir dans le projet.

Dans le cadre de l'étude, un atelier des acteurs locaux intéressés par le projet est organisé le 9 septembre dans les locaux du SYDELON. Cette rencontre a permis de leur présenter le diagnostic et recueillir leurs attentes.

En parallèle, les propositions de lieux ont été étudiées.

La phase 2 de l'étude a été présentée en comité de pilotage le 20 novembre et a permis d'aboutir à une présentation en séance plénière.

Le 11 décembre 2019, le comité syndical a :

- validé le choix du site de SPIE TRINDEL à Uckange pour l'implantation d'une recyclerie.
- choisi le scénario 2 quant à l'implication du SYDELON qui correspond à la mise à disposition des locaux à titre gracieux et l'achat du gros matériel à hauteur de 150 000 €.
- autorisé le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sur la base du site et du scénario choisi.

Ces choix ont permis la rédaction d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a été publié le 19 décembre 2020 pour une réponse des candidats au plus tard 14 février 2020.

En 2020, le SYDELON est entré dans la phase 3, il conviendra de :

- choisir le candidat suite au lancement de l'AMI,
- débiter les démarches d'acquisition du terrain,
- se positionner sur le mode de gestion de la structure.



Site de SPIE TRINDEL à Uckange

B Le programme local de Prévention

Bilan des actions de préventions sur le territoire du SYDELON en 2019 :

Actions	CAPFT	CAVF	CCCE	CCB3F
Compostage individuel	132 composteurs distribués (+environ 300 guides)	218 composteurs distribués	146 composteurs distribués	Stock de composteurs épuisé
Compostage collectif	24 sites dont 6 en 2019	16 sites en 2019	5 sites en 2019	
Sacs en tissu et carnets malins	200 sacs distribués aux nouveaux arrivants, 300 sacs lors de colloques et manifestations et 600 carnets	100 sacs en tissus 100 carnets malins	100 sacs en tissus et 100 carnets malins distribués (stand lors de la SERD)	150 sacs en tissus 200 carnets malins
STOP PUB	environ 1 320 STOP PUB distribués		250 exemplaires en 2019 distribués en porte à porte ou lors de stands	en libre service dans les différents services communaux et intercommunaux
Détournement de flux en déchèterie	Une réflexion est en cours pour la mise en place de la collecte des huisseries. 434,90T Mobilier en 2019 Test de la collecte du plâtre en déchèteries Thionville et Veymerange	76,35 T d'huisseries 2019 1 862,35T Mobilier 2019	31,08 T d'huisseries en 2019 Attente mise en place d'Eco Mobilier	Dechet'Troc pérennisé
Promouvoir la réparation, le réemploi et la réutilisation	Repair Café : 4 dates	Repair'Café : 5 dates	Récupération en déchèterie lors de la SEDD et SERD. Atelier Tawashi et transformation de tee-shirt en sac lors de la SEDD. Partenariats : Recy-thi – Prenons le guidon Environ 200 participants	Dechet'Troc pérennisé (partenariat avec resto du cœur, croix rouge, ZD académie)
Lombricompostage	3 mis en place en 2019		12 distribués en 2019	
Sensibilisation en milieu scolaire	54 écoles, 303 interventions, 3 700 élèves	1 école au mois de novembre 2019 : 3 classes soit 68 élèves	39 classes	
Eco-exemplarité	Elaboration d'une charte des éco manifestations en cours.	poursuite des actions mise en place les années passées (dématérialisation de courriers couchés lavables, etc.)	poursuite des actions mise en place les années passées (gobelets lavables, limitation des impressions, etc.)	poursuite des actions mise en place les années passées (gobelets lavables, couches lavables, etc.)

ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI

Lot 1 - coût du Traitement Ordures Ménagères par SUEZ RV

	Tonnage traité	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Coût TGAP HT	Coût Traitement HT	Coût Traitement TTC
CAPFT	26 527	66,03	1 751 566 €	565 090 €	2 316 656 €	2 548 321 €
CAVF	17 519	66,03	1 156 774 €	373 146 €	1 529 920 €	1 682 912 €
CCCE	6 356	66,03	419 676 €	134 858 €	554 534 €	609 988 €
Ex-CC3F	1 300	66,03	85 815 €	28 481 €	114 296 €	125 726 €
SYDELON	51 701	66,03	3 413 831 €	1 101 575 €	4 515 406 €	4 966 946 €

Lot 2 - coût du Transfert Ordures Ménagères par SUEZ RV

	Coût transfert à Fameck			Coût transfert à Manom			Coût Transfert	
	Tonnage via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnage via Manom	PU (€HT/T)	Coût transfert à Manom	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	20	24,13 €	489 €	18 138	16,01 €	290 392 €	290 881 €	319 969 €
CAVF	17 120	24,13 €	413 109 €	399	16,01 €	6 384 €	419 493 €	461 443 €
CCCE	-	24,13 €	- €	6 143	16,01 €	98 353 €	98 353 €	108 188 €
Ex-CC3F	-	24,13 €	- €	-	16,01 €	- €	- €	- €
SYDELON	17 140	24,13 €	413 598 €	24 680	16,01 €	395 130 €	808 727 €	889 600 €

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 1/2)

Le mode de collecte étant différent selon les EPCI, des tarifs de tri sont pratiqués en fonction du type de flux collectés :

- Multimatériaux (Emballages + JRM*),
- Emballages,
- Journaux Revues Magazines (JRM*),
- Cartons des professionnels.

Lot 2 - Transfert Recyclables hors verre par SUEZ RV								
Coût transfert Multimatériaux et Emballages			Coût transfert JRM* et cartons			Coût Transfert		
	Tonnage Multimatériaux et Emballages via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnes JRM* et cartons via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert Fameck	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	3 034	38,96 €	118 223 €	930	41,63 €	38 712 €	156 935 €	172 629 €
CAVF	4 066	38,96 €	158 429 €	-	41,63 €	- €	158 429 €	174 271 €
CCCE	846	38,96 €	32 960 €	451	41,63 €	18 784 €	51 744 €	56 919 €
Ex-CC3F	409	38,96 €	15 936 €	329	41,63 €	13 694 €	29 630 €	32 593 €
SYDELON	8 356	38,96 €	325 548 €	1 710	41,63 €	71 190 €	396 738 €	436 412 €

*JRM : Journaux Revues Magazines

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 2/2)

Lot 3 - Tri des Recyclables hors verre par PAPREC à Dieulouard

	Coût du tri des Multimatériaux			Coût du tri des Emballages			Coût du tri des JRM		
	Tonnes Multimatériaux traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Emballages traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes JRM traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT
CAPFT	2 500	149,45 €	373 664 €	-	159,06 €	- €	690	23,49 €	16 213 €
CAVF	4 066	149,45 €	607 729 €	-	159,06 €	- €	-	23,49 €	- €
CCCE	-	149,45 €	- €	846	159,06 €	134 565 €	451	23,49 €	10 599 €
Ex-CC3F	-	149,45 €	- €	409	159,06 €	65 062 €	324	23,49 €	7 607 €
SYDELON	6 567	149,45 €	981 393 €	1 255	159,06 €	199 627 €	1 465	23,49 €	34 419 €

	Coût du tri des cartons			Coût des refus de tri >20%			Coût des caractérisations		
	Tonnes Cartons traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Refus>20% traitées	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Caractérisations	PU (€HT/ caractérisation)	Coût du Traitement HT
CAPFT	240	57,65 €	13 818 €	69,2	90,65 €	6 269 €	11	125,97 €	1 386 €
CAVF	-	57,65 €	- €	209,2	90,65 €	18 966 €	12	125,97 €	1 512 €
CCCE	-	57,65 €	- €	21,1	90,65 €	1 909 €	10	125,97 €	1 260 €
Ex-CC3F	-	57,65 €	- €	2,7	90,65 €	240 €	10	125,97 €	1 260 €
SYDELON	240	57,65 €	13 818 €	302,1	90,65 €	27 384 €	43	125,97 €	5 417 €

Coût du tri des Multimatériaux ECT

	Tonnes Multimatériaux traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT
CAPFT	534	169,45 €	90 524 €

ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 1/2)

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)								
Lot 1 - Tout-venant par PIZZORNO			Lot 2 - Ferraille par DERICHEBOURG			Lot 3 - Bois par CITRAVAL		
Tonnes de Tout-venant	PU TGAP incluse (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de Ferraille	Rachat de la ferraille en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de bois	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	
CAPFT	3 048	81,00 €	246 885 €	377	- 32 451 €	1 958	18,28 €	35 797 €
CAVF	7 299	81,00 €	591 179 €	509	- 42 740 €	2 233	18,28 €	40 811 €
CCCE	1 896	81,00 €	153 563 €	321	- 27 021 €	1 212	18,28 €	22 157 €
Ex-CC3F	1 630	81,00 €	132 064 €	145	- 12 197 €	875	18,28 €	15 991 €
SYDELON	13 873	81,00 €	1 123 690 €	1 352	- 114 408 €	6 278	18,28 €	114 757 €

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)								
Lot 4 - Carton par VEOLIA Propreté				Lot 5 - DMS par CEDILOR		Lot 6 - Gravats par TTM		
Tonnes de cartons	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de DMS	Coût du Traitement HT	Tonnes de gravats	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	242	26,17 €	6 338 €	82	42 651 €	2 449	3,14 €	7 689 €
CAVF	347	26,17 €	9 078 €	141	78 736 €	4 944	3,14 €	15 523 €
CCCE	212	26,17 €	5 544 €	42	40 145 €	1 716	3,14 €	5 387 €
Ex-CC3F	118	26,17 €	3 085 €	40	29 283 €	811	3,14 €	2 546 €
SYDELON	919	26,17 €	24 044,73 €	305	190 816 €	9 919	3,14 €	31 145 €

ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI (Page 2/2)

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries (hors Yutz)					
Lot 7 - batteries par DERICHEBOURG			Lot 8 - Compostage des Végétaux par SUEZ RV		
	Tonnes de batteries	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de végétaux	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT
CAPFT	-	- €	4 717	11,52 €	54 343 €
CAVF	-	- €	3 989	11,52 €	45 948 €
CCCE	4	2 006 €	2 168	11,52 €	24 976 €
Ex-CC3F	-	- €	832	11,52 €	9 589 €
SYDELON	4,4	2 006 €	11 706	11,52 €	134 856 €

Transport + Traitement de la déchèterie de Yutz	
Tonnes tous flux	4 985
Coût du Transport + Traitement HT	338 203 €
Coût déchèterie Yutz TTC	372 023 €
Recettes issues de la vente des matériaux	- 8 331 €
Coût déchèterie Yutz TTC revente déduite	363 692 €

ANNEXE 4 – Détail par flux de la déchèterie de Yutz

Déchèterie de Yutz		2016	2017	2018	2019
Tout-venant	ISDND	1 572	1 439	1 412	1 288
Ferraille		120	113	104	149
Bois		779	513	588	557
Cartons		123	127	137	133
Papiers		18	25	31	39
DMS		33	31	9	27
Gravats		2 529	2 275	2 138	1 168
Déchets verts		1 101	917	968	872
TONNAGE	TOTAL	6 275	5 439	5 386	4 232
Ateliers municipaux de Yutz		2016	2017	2018	2019
Tout-venant	ISDND	91	182	192	214
Balayage	ISDND	279	142	227	92
Gravats		154	206	180	131
Déchets verts		422	225	275	343
TONNAGE	TOTAL	946	755	873	780
TONNAGE	TOTAL YUTZ	7 220	6 194	6 260	5 012
	dont valorisé	5 278	4 432	4 430	3 418
		73%	72%	71%	68%